

---00 **NOTE DE SERVICE** 00---

Pour info de l'affichage aux familles

A compter du 1er septembre 2008, vous pourrez envoyer de l'argent (des subsides) à la personne détenue, par VIREMENT BANCAIRE.

Comment procéder pour envoyer des subsides par virement bancaire ?

En se rendant au guichet de sa banque, ou via Internet, l'expéditeur (vous-même) remplit un ordre de virement (formulaire remis par la banque) en renseignant 2 zones :

- 1) le BENEFICIAIRE : c'est le « Régisseur des Comptes Nominatifs » ainsi que les coordonnées bancaires (le RIB de la REGIE)
- 2) la zone « facultative ou libre » : renseigner OBLIGATOIREMENT le numéro d'écrou, le nom ET le prénom du détenu (31 caractères disponibles).

SANS CES INFORMATIONS, LE VIREMENT SERA REJETE.

Exemple d'ordre de virement, à remplir par l'expéditeur :

- (1) nom du bénéficiaire : INSCRIRE « Centre de Détention de BAPAUME, REGISSEUR des comptes nominatifs. »

RIB du régisseur des comptes nominatifs :

Code BANQUE	Code GUICHET	Numéro de COMPTE	CLE RIB	Domiciliation
10071	62000	00001001955	65	TPARRAS

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank identifier code)	
FR76	1007	1620	0000	0010	0195	565	TRPUFRP1	

- (2) zone « facultative ou libre » de 31 caractères, qui devra OBLIGATOIREMENT comporter le **numéro d'écrou** (espace) le **nom** (espace) le **prénom** du détenu :

Exemple

9 9 9 9 Z D U R A N D P I E R R E

Dans quels cas un virement pourra-t-il être rejeté par l'administration pénitentiaire ?

- si les informations fournies sont incomplètes, erronées ou illisibles : le virement sera rejeté et renvoyé à l'expéditeur, sous réserve que ses coordonnées soient identifiables.
- Si le détenu est prochainement libéré ou transféré, il est préférable d'éviter d'effectuer un virement.
- Si le détenu n'est pas autorisé à recevoir de l'argent (pas d'autorisation du Chef d'Etablissement), l'administration rejettera le virement.

Informations Complémentaires :

- il faut compter environ de 2 à 4 jours ouvrables entre l'ordre de virement et le versement sur le compte nominatif du détenu.
- L'envoi de subsides par virement peut être soumis à des frais dont le montant varie selon les banques.

En cas de difficultés, vous pouvez vous adresser au régisseur des comptes nominatifs ☎ 03-21-60-10-43

Le directeur,